

Macot la Plagne

Compte-Rendu

Conseil Municipal
02 JUIN 2008



Les Chemins de la Mémoire le 10 juin 2008 à Macot La Plagne

Cérémonie au monument aux morts

Défilé dans les rues de Macot La Plagne

Cérémonie officielle au stade de Macot en présence de

M. le Préfet, M. Jean Yves DUBOIS, Maire adjoint d'Aime, Mme Corinne MAIRONI, Présidente de la Communauté de Communes, M. Auguste PICOLLET, Vice président du Conseil Général et M. Richard BROCHE, Maire de Macot La Plagne.

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
Mme Sylvie MAITRE, adjointe,
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,
MM. Laurent BOCH, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean Luc
BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET
GROS, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Ginette REBUFFET, Conseillère Municipale (pouvoir à Paul BROCHE), M. René
ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à Michel BORLET), M. David ALLEMOZ, conseiller mu-
nicipal (pouvoir à André BROCHE)

Nicolas BRIANCON MARJOLLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si les conseillers souhaitent appor-
ter des observations au compte rendu du Conseil Municipal du 05 mai 2008.

Joël OUGIER SIMONIN demande que les débats relatifs à la route de la remise qui ont eu lieu en fin de
Conseil Municipal du 05 mai soient retranscrits dans les questions diverses.

Monsieur le Maire prend acte de la demande.

Affaires Générales

1. CONVENTION AVEC LE SDIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE AU PLAN D'EAU - ÉTÉ 2008

T Après avoir rappelé que le plan d'eau est ouvert à la baignade durant l'été, Patrice MEREL
informe le Conseil Municipal que la Commune est chargée de pourvoir à toutes les mesures d'as-
sistance et de secours en cas de besoin (pouvoirs de police du Maire).

Ainsi, il propose de passer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de secours
(SDIS) pour la mise à disposition de personnel qualifié du 14 juin au 28 août 2008.

Il ajoute que le montant de la participation financière est de 10 481 euros TTC pour la saison et
qu'elle est supportée par la Communauté de Communes du Canton d'Aime(CCCA), la gestion du
plan d'eau lui ayant été déléguée. Il rappelle qu'au moment de la création de la CCCA, les élus
avaient souhaité déléguer le plan d'eau car il présentait un intérêt intercommunal.

**Le Conseil Municipal approuve la convention tripartite (commune, SDIS et CCCA)
pour la mise à disposition de personnel de surveillance de baignade pour la période esti-
vale 2008. (Votants : 19, Pour : 19)**

2. CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LE SERVICE SECURITÉ DES MANIFESTATIONS ESTIVALES DE LA COMMUNE

Patrice MEREL rappelle que lors de manifestations comme la Fête de la St Jean (20 juin
2008) et la Fête du plan d'eau (19 juillet 2008), il est nécessaire de prévoir un dispositif préven-
tif de secours. Afin d'assurer ce service de sécurité, il est fait appel au Service Départemental
d'Incendie et de Secours qui met à disposition de la Commune des moyens en personnels et ma-
tériels. Une convention est alors nécessaire.

**Le Conseil Municipal approuve l'établissement de conventions entre le SDIS et la
Commune de Macot la Plagne durant la période estivale 2008. (Votants : 19, Pour : 19)**

3. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE RELAIS ORANGE

Dans le cadre du bail concernant le relais de radiotélécommunication situé à proximité du
télési des Colosses à Plagne Bellecôte, Monsieur le Maire explique qu'il convient de renouveler la
convention d'occupation du domaine public, arrivée à son terme, avec la société Orange.

Il propose de renouveler cette convention pour une durée de 12 années à compter du 1er janvier
2007 et de fixer la redevance à 2000 euros nets indexée tous les ans sur le coût de la construc-
tion publiée par l'INSEE.

Le Conseil Municipal souhaite émettre une réserve : aucune nouvelle antenne ne pourra être ins-
tallée.

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation du
domaine public pour le relais de radiotélécommunication orange dans les conditions
citées ci dessus. (Votants : 19, pour : 19)**

4. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE GARAGES (BOXES) A USAGE DE STOCKAGE POUR ENGIN DE TRANSPORT A CHENILLE ET ENGIN DE DAMAGE DECHENILLÉ

Robert ASTIER et Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Monsieur le Maire fait part des demande de la SARL La Bergerie, de la EURL Les Inversens et la SAS BOCH et Frères pour l'utilisation de garages afin de pouvoir stocker des engins de transport à chenille et un engin de damage déchenillé hors saison hivernale.

Il propose au Conseil Municipal de leurs mettre à disposition les boxes à usage de fourrière (non utilisés l'intersaison et la saison d'été) pour un montant de 325 euros net pour une machine (SARL la Bergerie et EURL les Inversens) et 487,50 euros net pour deux machines (SAS Boch et Frères).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec ces trois sociétés pour la mise à disposition de boxes du 05 mai 2008 au 30 novembre 2008 dans les conditions ci dessus énoncées. (Votants : 17, Pour : 17)

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PRÉAU ET DE SANITAIRES A L'ÉCOLE DE PLAGNE CENTRE

Sylvie MAITRE fait part de la demande annuelle de la résidence Pierre et Vacances à Plagne 1800 pour l'utilisation du préau et des sanitaires adjacents de l'École de Plagne Centre durant l'été. Elle explique que Pierre et Vacances utilise ces locaux afin d'accueillir le Club des 4-17 ans et notamment les enfants de 4 à 6 ans.

Elle propose de fixer la redevance à 200 euros pour une période allant du 1^{er} juillet 2008 au 22 août 2008.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Société PIERRE et VACANCES TOURISME pour la mise à disposition d'un préau et de sanitaires à l'école de Plagne Centre durant l'été 2008 dans les conditions ci dessus énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

6. REPRÉSENTANT À L'ESPACE ASSOCIATIF CANTONAL D'AIME

Sylvie MAITRE informe le Conseil Municipal que chaque commune du Canton d'Aime doit nommer un représentant au sein de l'Espace Associatif Cantonal d'Aime.

Elle propose de désigner Jean Marie GERMAIN.

Elle demande si d'autres personnes sont intéressées.

Aucun autre candidat ne se présente.

Le Conseil Municipal désigne Jean Marie GERMAIN comme représentant à l'Espace Associatif Cantonal. (Votants : 19, Pour : 19)

Finances - Ressources Humaines

1. CONVENTION DE SUIVI MÉDICAL AVEC LE MEDECIN RÉFÉRENT POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (CLSH) "LES TOUCH'A TOUT"

Sylvie MAITRE explique que les établissements et services d'accueil pour les jeunes enfants tels que le CLSH doivent s'assurer du concours régulier d'un médecin spécialiste afin qu'il mette en place des actions relatives à la santé (ex. formation du personnel, application des mesures préventives d'hygiène générale....).

Elle soumet donc à l'approbation du Conseil Municipal un projet de convention à passer avec le Docteur RODRIGUEZ, situé à Aime, pour une durée de 3 ans (du 1^{er} juillet 2008 au 31 août 2011).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention qui lui a été présentée avec le Docteur RODRIGUEZ pour une durée de 3 ans. (Votants : 19, Pour : 19)

2. TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (CLSH) POUR L'ÉTÉ 2008 ET SON RÉGLEMENT INTERIEUR

Sylvie MAITRE présente le règlement intérieur du CLSH de Macot pour l'été 2008.

Elle rappelle que, jusqu'à l'année dernière, le CLSH était gratuit excepté deux semaines (activités se déroulant sur la Plagne ou sorties spécifiques).

Elle précise que la compétence enfance-jeunesse est déléguée à la communauté de communes et donc que le CLSH de Macot ne doit pas être en concurrence avec celui organisé par l'EAC. Pour cette raison, elle propose donc que le CLSH devienne payant durant les mois d'été mais en appliquant des tarifs très bas.

Pour les deux mois d'été, les inscriptions seront prises en mairie par la directrice du CLSH début juillet. Chaque semaine sera consacrée à un thème particulier décliné de façon ludique.

Les horaires d'accueil pour l'été seront les suivants : lundi/mardi/jeudi/vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00. Mercredi : 9h00 à 17h00 avec pique nique fourni par les parents.

Le vendredi soir, les enfants présenteront un spectacle aux parents et amis. Michel BORLET s'étonne que le CLSH devienne payant et se demande comment certaines familles vont pouvoir en profiter. Et en ce sens, il demande s'il n'y a pas possibilité de mettre en place en parallèle un centre où les activités sont plus simples (football, jeux collectifs) et gratuites.

Sylvie MAITRE rappelle que les tarifs proposés ne sont pas élevés compte tenu des programmes proposés et des tarifs appliqués à Aime (EAC). Elle ajoute que le CLSH est conventionné par la CAF et répond à la réglementation en vigueur. Les personnes qui pourraient rencontrer des problèmes de financement pour leurs enfants peuvent s'adresser au CCAS. Sylvie MAITRE propose au Conseil Municipal les tarifs suivants (par semaine) :

QF1 -289.99	QF2 290<>559.99	QF3 560<>701.99	Allocataire + 701.99
10€	20€	30€	40€

Pour le deuxième enfant -25%

Pour le troisième enfant -50%.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du CLSH et les tarifs proposés pour l'été 2008. (Votants : 19, pour : 19)

3. BOURSES JEUNES

Nicolas BRIANCON MARJOLLET rappelle les jobs d'été qui existaient de 1998 à 2004 pour les jeunes de 15 à 20 ans de la Commune. Ces "jobs" visaient à lutter contre l'oisiveté et les problèmes de "petite délinquance" et faisaient découvrir le monde du travail à ces jeunes.

Il propose de remettre en place un dispositif "bourses jeunes" pour les 15-16 ans.

Les jeunes intéressés devront envoyer un curriculum vitae, une lettre de motivation et présenter un projet (achat matériel, stage sportif ou culturel).

Les projets les plus pertinents seront retenus.

8 postes de 15 jours en juillet et en août seront ouverts : 4 à Macot (CLSH) et 4 à La Plagne (bibliothèque). En contrepartie du travail effectué, la commune versera aux jeunes, qui auront travaillé, une bourse, dans la limite de 250 euros, sous forme de prise en charge financière du projet présenté.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place des "bourses jeunes" pour les 15-16 ans durant l'été 2008. (Votants : 19, Pour : 19)

4. CREATION D'UN POSTE SAISONNIER A LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent titulaire en arrêt maladie depuis novembre 2007 devrait reprendre le travail cet été. Au vu de la nécessité de reconduire, pour cet été, le contrat de l'agent qui le remplaçait, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) du 04 juin au 31 août 2008.

Robert ASTIER demande si ce poste est en complément de ceux créés au mois de Mai.

Monsieur le Maire explique que cet agent était déjà en poste par le biais d'un arrêté de remplacement du titulaire en maladie. Compte tenu de la nécessité de garder cet agent dans le service pour cet été, il est nécessaire d'ouvrir un nouveau poste. Monsieur le Maire rappelle que, cet été, 3 postes d'ASVP seront créés contre 6 l'année précédente.

Joël OUGIER SIMONIN souhaite avoir des précisions sur les missions exactes de la Police Municipale car il ne trouve pas logique que la police municipale se substitue à la gendarmerie lors de contrôle de papier par exemple.

Monsieur le Maire précise qu'au sein du périmètre de la Commune, ils ont autorité pour le faire.

Michel BORLET demande à Monsieur le Maire s'il serait possible de donner aux élus le livret contenant les devoirs et compétences de la Police Municipale afin qu'ils puissent se rendre compte des missions réelles de la Police Municipale au sein d'une commune.

Joël OUGIER SIMONIN ajoute que le Maire peut aussi demander à la Police Municipale d'avoir un rôle plus préventif que répressif.

Marin VIVET GROS demande s'il est possible de trouver une solution pour éviter le stationnement des voitures le long de la Mairie.

Monsieur le Maire prend acte des remarques et en fera part au chef de la police municipale.

Le Conseil Municipal approuve la création du poste d'Agent de Surveillance de la voie publique du 04 juin au 31 août 2008. (votants : 19, pour : 19)

Urbanisme

1. PROJET MONTALYS À BELLE PLAGNE : PROROGATION PROMESSE DE VENTE ET CONVENTION D'AMÉNAGEMENT

Joël OUGIER SIMONIN informe le Conseil Municipal qu'un recours gracieux contre le permis de construire du projet d'une résidence de tourisme Montalys à Belle Plagne a été déposé par divers propriétaires.

La société MCH Belle Plagne, promoteur du projet, a saisi la Commune pour lui demander de proroger la promesse de vente ainsi que la convention d'aménagement jusqu'au 15 août 2008 afin de lui laisser le temps de régler ce recours.

Au cas où rien ne serait réglé dans deux mois, André BROCHE demande si la promesse de vente sera prorogée une deuxième fois.

Joël OUGIER SIMONIN explique que le recours gracieux (devant le Maire) n'est pas une condition suspensive, d'où la nécessité de la proroger, à l'inverse du recours en contentieux (devant le tribunal).

Robert ASTIER demande si le retrait du bâtiment est bien prévu afin de laisser la place aux engins de damage.

Monsieur le Maire répond que, dans le nouveau projet, le recul des terrasses et du bâtiment en sous sol a été prévu.

Le Conseil Municipal accepte de proroger la Promesse de vente et la convention d'aménagement jusqu'au 15 août 2008. (Votant : 19, Pour : 19)

Travaux

1. MARCHE CONCERNANT LES PRESTATIONS DE DÉNEIGEMENT

Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Robert ASTIER rappelle qu'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert a été lancée fin mars 2008 afin de désigner les entreprises qui assureraient les prestations de déneigement des stations de La Plagne.

A l'issue de cette procédure, il s'avère que seul le lot 5 a été attribué par la Commission d'Appel d'offres (CAO) du 23 mai 2008. Les offres des autres lots ont été déclarées irrégulières par la CAO car elles étaient incomplètes.

Robert ASTIER demande au Conseil Municipal d'approuver l'attribution par la CAO du lot 5 "déneigement de Plagne Villages" à la SARL TRANSLOC Alain BOUZON.

Il précise que les autres lots ont été relancés par voie d'appel d'offres ouvert.

Yves BRIANCON se demande si le fait d'annoncer les montants de ce lot ne va donner des indications aux autres entreprises.

Monsieur le Maire répond que les différents lots de ce marché n'ont pas les mêmes caractéristiques.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution du lot 5 par la CAO à la SARL TRANSLOC Alain BOUZON. (Votants : 18, pour : 18).

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 7 juillet 2008 à 19h30 à la salle omnisports "Pierre LEROUX" à Plagne Centre avec une présentation de la Maison du Tourisme par Patrick HAZEUX en début de séance.

RÉORGANISATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Afin de réintégrer les élus au sein de la Mairie pour optimiser le travail avec le personnel, Monsieur le Maire propose de réorganiser et réaménager les locaux de la mairie.

L'objectif serait de transférer la bibliothèque à la mairie annexe (sur les deux niveaux) afin de récupérer ces locaux pour les services techniques. Ensuite, le premier étage serait réaménagé afin d'y créer un bureau et une salle de réunion pour les élus.

Il demande l'accord du Conseil Municipal pour travailler sur ces futurs aménagements.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour que les services techniques étudient ces futurs aménagements et présentent un premier projet.

SUBVENTION ASSOCIATION INTERVALLES

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association Intervalles pour leur projet d'organiser un voyage au centre familial de Lazaré à Sète pour les personnes âgées de l'EPHAD (Maison de retraite d'Aime). Une vingtaine de personnes partirait. Le coût de l'opération est de 8300 euros. Aime verse 1500 euros de subvention. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 1500 euros pour les aider. Sylvie Maitre précise que cette association réalise un travail formidable auprès des résidents de la maison de retraite, elle intervient entre autre pour accompagner des personnes en promenade ou pour des animations.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour donner une subvention de 1500 euros à l'association Intervalles et accepte qu'une délibération à ce sujet soit ajoutée à l'ordre du jour du prochain Conseil.

TERRAIN MOTOCROSS

Monsieur le Maire rappelle que le terrain de motocross situé à Sangot est communal. Il informe le Conseil Municipal qu'une convention d'occupation du domaine public a été signée avec le club de motocross de Macot afin qu'il puisse l'utiliser.

GARANTIE D'EMPRUNT HALPADES

Monsieur le Maire rappelle le projet immobilier en cours de réalisation à Crête Côte. Il informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par l'organisme HALPADES afin que la Commune garantisse leur emprunt à 50% pour la réalisation de deux bâtiments de 8 logements chacun en locatifs aidés dans ce projet. Il précise qu'à aucun moment la Commune n'a fait la demande de logements sociaux à cet endroit et que l'opération est totalement privée. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande. Un courrier sera envoyé à HALPADES en ce sens.

PLACE ALBERT PERRIERE - PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude sur la restructuration de la Place Albert PERRIERE lancée par l'ancien mandat et effectuée par la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) et Passagers des Villes (architecte).

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal le prix du projet finalisé d'un montant de 20 000 000 d'euros TTC environ. Au vu du coût final élevé, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil sur la pérennisation du projet.

En termes de Finances, Paul BROCHE attire l'attention du Conseil sur le fait que le montant prévu dans la prospective financière est toujours de 10 000 000 d'euros TTC, montant annoncé en début d'étude en 2002.

Michel BORLET est surpris du tarif final annoncé et comprend qu'à ce prix là, le Conseil Municipal ne souhaite pas poursuivre les missions avec la SAS.

Il espère quand même que le Conseil Municipal ne va pas abandonner complètement ce projet car de nombreux problèmes sont à régler sur cette place.

Joël OUGIER SIMONIN demande le montant que la Commune a déjà versé pour ce projet.

Richard BROCHE explique que l'étude a coûté 508 000 euros, que la Commune devra également verser 20 000 euros d'indemnités en cas d'arrêt des missions de la SAS.

Sylvie Maitre ajoute qu'il est préférable d'avoir payé une étude 508 000 € TTC plutôt que d'avoir validé un projet à 20 000 000 € HT.

Le Conseil Municipal est d'accord pour poursuivre le projet de la restructuration de la place Albert PERRIERE mais ne souhaite pas retenir le projet de la SAS et de Passagers des Villes. En ce cas, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour arrêter les missions de la SAS et demande qu'une délibération en ce sens soit mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

STATION D'ÉPURATION

Michel BORLET demande si la gestion directe en régie n'a pas été envisagée pour la gestion de la future station d'épuration.

Richard BROCHE rappelle que l'avis pour la Délégation de Service Public vient d'être lancée, que les plis vont être ouverts fin juin et analysés cet été. Aucun mode de gestion n'a pour l'instant été écarté.

Zone du chalet des Moutons

Joël OUGIER SIMONIN rappelle l'historique de la zone du chalet des Moutons à Plagne Bellecôte dont tous les droits à construire avaient été transférés à Belle Plagne. Au vu de l'impossibilité de construire vers le télécabine (Périmètre des sources), Joël OUGIER SIMONIN propose de relancer les études au niveau du Chalet des Moutons et obtenir l'accord des services de l'Etat.

Bernard AUBONNET rappelle le projet hôtelier qui n'a pu aboutir sur Plagne Bellecôte et conseille de faire très attention pour l'avenir sur cette station.

Le Conseil Municipal donne son accord pour étudier ce projet avec les services de l'Etat et ensuite voir ce qui peut être réalisé.

Nuisances

Monsieur le Maire fait part de la plainte d'un riverain concernant les nuisances nocturnes que lui apportent l'abri bus au niveau du groupe scolaire et souhaiterait qu'il soit déplacé.

Le Conseil Municipal comprend mais ne peut donner suite à cette demande au vu des difficultés techniques et de voirie que cela va entraîner pour le déplacer.

ROUTE DE LA REMISE - CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2008

Joël OUGIER SIMONIN rappelle l'historique de la route de la remise qui va être élargie avec une création de trottoir, pour les besoins de l'enfouissement de réseaux EDF. Il ajoute que le montant total des travaux va s'élever à 200 000 euros.

Bernard AUBONNET pense que cet argent pourrait être utilisé afin de réaliser un chemin piéton entre le rond point de la Boule (entre plagne 1800 et Plagne Centre) et Plagne Centre.

Joël OUGIER SIMONIN demande l'avis du Conseil Municipal pour la poursuite de ce projet.

Suite à la demande du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité un vote à main levée.

Résultat du vote :

Pour : 10, Richard BROCHE, André BROCHE, Bernard AUBONNET, Michel BORLET, René ALLAMAND par pouvoir, Jean Luc BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Paul BROCHE.

Contre : 3, Marin VIVET GROS, Joël OUGIER SIMONIN, Laurent BOCH.

Abstention : 6, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Sylvie MAITRE, Robert ASTIER, Yves BRIANCON, Ginette REBUFFET, David ALLEMOZ.

Sylvie MAITRE s'abstient car le projet n'est pas pris dans son ensemble avec les problèmes de circulation.

Informations

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION PRÉALABLE ACCORDÉS EN 2008

N° PC et DP	DEMANDEUR	ADRESSE	
PC07315008M1011	BERARD Jean Paul	73210 Macot La Plagne	travaux sur construction existante
DP07315008M5024	MARIN Lucille	73 210 Macot La Plagne	Réfection toiture
DP07315008M2023	LE TALLEC Nils	73 210 Sangot	Pose de bardage façade
DP07315008M5021	Copropriété le Vercors	73 210 Macot La Plagne	Travaux de ravalement
DP07315008M5020	VILLIEN GROS Emilie	73 210 Sangot	Installation panneaux solaires
DP07315008M5019	Société d'Aménagement de La Plagne	73 210 Macot La Plagne Plagne Bellecôte	Travaux de ravalement
DP07315008M5018	BESSARD Alain	73 210 Macot La Plagne	Travaux de ravalement

Manifestations.... La Plagne

11 au 14 juillet 2008

Urban Plagne

Plagne Bellecôte

- Contest pro en skate, roller, Bmx avec 6000€ de prize money.
- Contest amateur en skate, roller et Bmx.
- Animation musicale toute la journée et des soirées music live (DJs, Concerts).
- Des démos de culture urbaine où les meilleurs artistes et sportifs expriment leur talent : graff, capoeira, danse hip-hop, parkour, powerise et bien d'autres disciplines!
- Des initiations gratuites « tout public » dans toutes les disciplines « made in » la Plagne : jeux en réseau, graff, danse hip-hop, parkour, capoeira, skate, roller, bmx, monocycle, mix, streetboard...
- Des tournois quotidiens de jeux en réseau.

26 juillet 2008

Trail des deux lacs

Epreuve de 22 km au départ de Plagne Bellecôte.

Epreuve limitée à 5 heures.

Renseignements et inscriptions : Maison du tourisme Aime-Macot la Plagne : 04.79.09.02.01

Randoplagne

Le tour des Plagnes est un parcours de 11 km reliant les différentes stations d'altitude de La Plagne . Epreuve limitée à 5 heures.

Renseignements et inscriptions : Maison du tourisme Aime-Macot la Plagne : 04.79.09.02.01

27 juillet 2008

6000 D

Parcours de 55 km balisé avec points de contrôle, 6000m de dénivelé (3000 en positif et 3000 en négatif). Altitude de départ et d'arrivée, dans la vallée: 694m. Point culminant de la course, le glacier de Bellecôte: 3050m. Epreuve limitée à 10 heures.

Renseignements et inscriptions : Maison du tourisme Aime-Macot la Plagne : 04.79.09.02.01

Horaires d'été Salle OMNISPORTS

A partir du lundi 07 juillet 08 au vendredi 29 aout 08 (inclus)

Du lundi au vendredi

10h/12h (09h00 en cas de besoin)

15h/19h (14h00 en cas de besoin)

Fermée samedi et dimanche

Permanence Mairie, mardi 09h00/13h00

Bibliothèque La Plagne

A partir du lundi 07 juillet 08 au vendredi 29 aout 08 (inclus)

Lundi/mardi/Jeu/Vendredi

10h/12h et 15h/18h30

Crèche La Plagne

A partir du lundi 07 juillet 08 au vendredi 29 aout 08 (inclus)

Du Lundi au Vendredi : 8h30/17h30

Fermée le samedi et dimanche pendant l'été.

informations....

Concours des maisons fleuries

Inscriptions en Mairie jusqu'au 15 juillet 2008 à l'accueil.

tél : 04.79.09.71.52,

email : mairie@macotlapagne.com



Avis d'appel A candidatures

La Commune de Macot La Plagne lance un Appel à Candidatures pour :

L'installation et la gestion d'un débit de boisson avec petite restauration et gadgéterie au départ de la piste olympique de bobsleigh et de luge située à La Roche.

Date limite de réception des offres : 31 juillet 2008 à 12h00.

Renseignements : Mairie de Macot La Plagne - Tél : 04.79.09.71.52

Manifestations.... Macot La Plagne

19 juillet 2008

Fête du plan d'eau

Au plan d'eau de Macot La Plagne

A partir de 21h

Spectacle musicale : LEGENDES

Une rétrospective des plus grandes tendances musicales du 20ème siècle.

Un voyage musical à travers les époques, en passant par Paris 1930, le gospel, les sixties, le rythm'n blues, les années 80, l'opéra/l'opérette, les plus grandes stars françaises et internationales, les groupes mythiques....

Feu d'artifice aux alentours de 22h30

suivi d'une animation discothèque géante.

Possibilité de se restaurer à la buvette du plan d'eau.

20 juillet 2008 - 21h00

Concert - duo saxophone/piano

Eglise St Nicolas- Macot La Plagne

Entrée Gratuite

08 août 2008 - 21h00

Festival de Tarentaise
(musique et art Baroque)

Eglise St Nicolas- Macot La Plagne

Programme de musique de France et d'Italie au 17ème siècle...

Monique ZANETTI (soprano)

Jean Marc AYMES (clavecin)